

Schéma(s) unifilaire(s) : 1

Plan(s) de position : 1

Annexe(s) : 0

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique domestique à basse tension et à très basse tension suivant les prescriptions du RGIE Livre 1 (AR 08/09/2019).

1. Identification

Adresse de l'installation (Unité d'habitation) : Crasset Guy, 39 2eme rue Nanon- 5000 Namur

Propriétaire/exploitant/gestionnaire : ,

Responsable de l'exécution des travaux :

Compteur : n°: 56128717

EAN : Non communiqué

TVA : Néant

Index Jour : 60672kWh

Nuit : 10276kWh

2. Branchement

Tension de service : 3x230V

Protection branchement : Existante de 35A

Alimentation tableau principal : VFVB - 4x10mm²

Interrupteur général : 40A/300mA - type A

Cachet GRD : ORES

3. Prise de terre, circuits, protections

Type de prise de terre : Piquet(s) de terre

Nombre de tableau	Dénomination	Nombre de circuits
1	TGBT	14

4. Description

Installation datant d'avant le 01/06/2020.

Voir plan(s) et/ou schéma(s) en annexe.

5. Contrôle

Type de contrôle : Chapitre 6.5. Visite de contrôle.

Base : Sous-section 4.2.4.3. Protection contre les chocs électriques par contacts indirects dans les lieux domestiques.

Dégagements : Section 8.2.2. Installations électriques domestiques ancien RGIE.

Résistance de dispersion de la prise de terre : 23Ω

Isolement général : 1MΩ

☒ Adéquation entre les dispositifs de protection différentiels et la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre

☒ Adéquation entre les dispositifs de protection contre les surintensités et les sections des circuits qu'ils protègent

☒ Correspondance des schémas à l'installation

☒ Etat du matériel d'installation fixe

☒ Contacts directs et indirects

☒ Fonctionnement des dispositifs de protection différentiel par leur bouton test

☒ Boucles de défaut et raccordement correct des dispositifs de protection différentiel

☒ Continuité des connexions équipotentielles et des conducteurs de protection

6. Infractions/Observations

Inf/Obs

Article réf.

Néant

Infraction(s) – Observation(s)

7. Conclusions

Seules les parties visibles et accessibles de l'installation ont pu être vérifiées.

La nouvelle installation et l'installation existante sont conformes aux prescriptions du RGIE Livre 1.

Le dispositif de protection différentiel : n'a pas été plombé

Les schémas ont été visés

Le prochain contrôle est à effectuer avant le : 18/05/2051

8. Conseils (Rappel des prescriptions réglementaires)

Ce procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.

Il y a lieu d'aviser immédiatement le Service Public Fédéral Economie, Direction Energie Electrique de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence de l'Electricité.

(1) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle périodique sont exécutés sans retard et toutes mesures adéquates prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, lesdites infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.

Pour OA : Robert Frédéric

Date : 18/05/2026

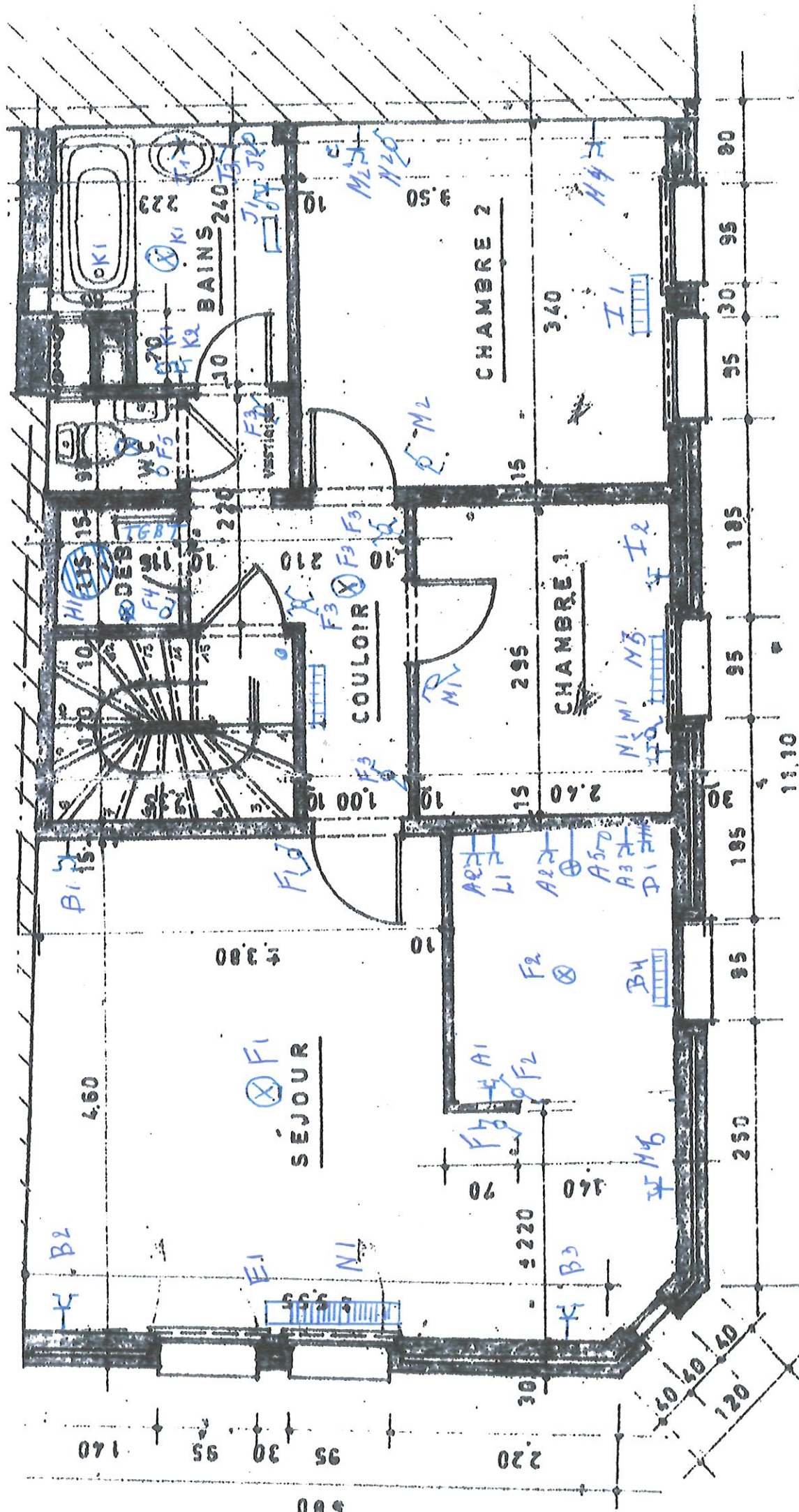
Visa:

Date d'émission : 18/05/2026



 Robert Frédéric

 ENERCETEC 0455/12.67.52



Crasset Guy
144 Rue Raymond Noët
5170 Bois Villers

2^e Etage
39 Rue Nanon
5.000 Namur

18/12/2008



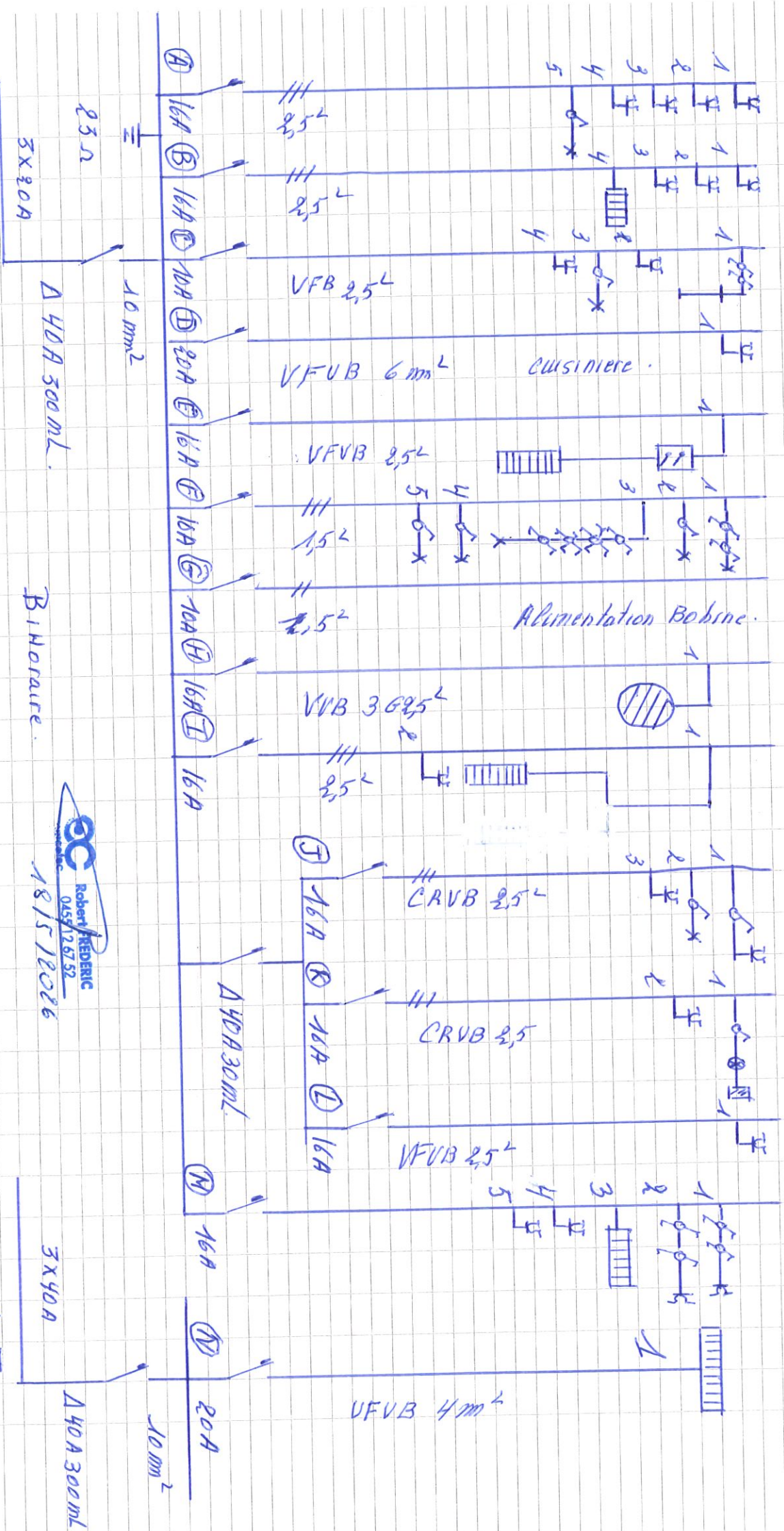
Ortega Jose
56 Rue Gullet Ville
5170 Lesve

ÉTAGE TYPE

Ortega Jose
36 Rue Gilletville
5780 Lesve.

2^e Etage.
39 Rue Nanan.
5.000 Nanus.

Crauset Guy
147 Rue Raymond Noel
5780 Boisvillers



2 é Etage .

- A. 1 3 prises cuisine + hotte + éclairage évier .
- B. 2 Prises living + chauffage direct cuisine .
- C. 3 Circuit éclairage + prise cave + garage .
- D. 4 Cuisinière .
- E. 5 Chauffage d'appoint living + thermostat .
- F. 6 Eclairage hall , WC , débarras ,living , cuisine .
- . 7 Contacteur préférentiel chauffe eau .
- G. 8 Protection bobine chauffe eau .
- H. 9 Circuit chauffe eau .
- I. 10 Chauffage direct chambre + 1 prise petite chambre .
- J. 11 Chauffage + éclairage évier salle de bain .
- K. 12 Eclairage salle de bain + machine à laver .
- L. 13 Lave vaisselle.
- M. 16 Prises commande chambre + chauffage direct + 1 prise directe hall + 1 grande chambre.